

La Commission Sportive

1. LE ROLE DE LA COMMISSION SPORTIVE

Le Président est le garant du respect des règles et du bon fonctionnement de la commission sportive.

La Commission Sportive est chargée de veiller au bon fonctionnement de la vie sportive du club et de proposer au bureau les orientations sportives et son développement tout au long de l'année pour :

- L'école de golf
- Les équipes Jeunes, Dames, Messieurs, Séniors
- Les compétitions organisées par le club
- Les manifestations sportives auxquelles participent le club

Elle est également responsable du bon déroulement des épreuves disputées sur son parcours dans le respect des règles de golf et des règlements. Le rôle et les attributions de la Commission Sportive du golf des ABERS sont décrits dans ces grandes lignes. Ce document précise des points d'organisation de la Commission Sportive dans le cadre des équipes.

2. LES MISSIONS DE LA COMMISSION SPORTIVE

Pour le golf des ABERS, la Commission Sportive a en charge :

- L'organisation des compétitions qui sont du ressort du golf des ABERS
- La mise en place d'un comité d'organisation de la compétition
- La définition du règlement général des compétitions et des règles locales
- Les relations avec les instances de la FFGolf (Ligue, Comité départemental) pour l'organisation des épreuves fédérales sur le golf des ABERS
- Le processus d'organisation des compétitions décrit les différentes actions à réaliser à l'occasion d'une compétition

Dans le cadre des compétitions fédérales, la Commission Sportive a en charge, dans le respect des orientations prises par le bureau :

- De contrôler l'engagement des équipes
- Valider la sélection des joueurs
- Valider l'organisation des déplacements

Les principaux acteurs dans la participation des équipes du club aux épreuves fédérales sont :

- Le PCS coordonne l'ensemble des actions et s'assure du respect des orientations du bureau
- Le responsable qui inscrit les équipes, qui est garant de la confirmation et du paiement des hébergements
- Les responsables des équipes jeunes, dames, messieurs et seniors qui sont les interlocuteurs privilégiés des équipiers aux compétitions
- Le capitaine d'équipe qui compose l'équipe en collaboration avec le Pro. Le responsable d'équipe est naturellement le Capitaine, mais cette responsabilité peut- être exercée par une autre personne, en particulier si le responsable d'équipe peut ne pas être présent le jour J.

Présentation des différents acteurs de la Commission Sportive

.Anne Guillemot Présidente de l'Asgba fera le lien avec la FFG, la Ligue de Bretagne et le CD 29

.Catherine Chabaud présidera la Commission sportive et assurera la fonction de capitaine de l'équipe féminine

.Cyprien Peyraud aura en charge les entraînements d'équipe

.Yves Le Breton assurera la fonction de capitaine des seniors

.Benoît Oulhen assurera la fonction de responsable des jeunes

La commission est compétente pour prendre toute sanction sportive vis-à-vis d'un membre ou d'une personne externe au golf pour infraction grave aux règles de golf à l'occasion d'une compétition du club. Celle-ci ne pourra être prononcée qu'après avoir entendu les explications de l'intéressé.

3. LES ORIENTATIONS DONNEES PAR LE COMITE DIRECTEUR POUR LES EQUIPES

L'objectif : obtenir le meilleur résultat possible dans le respect de nos règles et de nos valeurs.

Les règles générales d'orientation de la Commission Sportive :

- **L'exemplarité sportive :** Tout sélectionné doit œuvrer pour être un modèle de référence pour le Club et plus particulièrement pour les jeunes golfeurs et golfeuses.
- **Le comportement :** Tout sélectionné doit avoir un comportement loyal envers les sponsors et les membres qui constituent l'association et contribuer à son développement.
- **La représentativité :** Toute équipe devra porter les couleurs du golf des ABERS

• 4. LA POLITIQUE SPORTIVE

La commission sportive veillera à ce que les sélections et la composition de ces équipes soient en accord avec le projet sportif validé par le bureau

La présélection ainsi que la sélection finale des joueurs est faite par l'entraîneur en collaboration avec le responsable de l'équipe. Les critères retenus sont : Les performances récentes des joueurs (Place au ranking – moyenne stroke-Play de l'année en cours avec la participation à une ou plusieurs compétitions fédérales- Index), la motivation, l'esprit d'équipe, un comportement exemplaire au sein du club, la disponibilité pour les entraînements et les compétitions.

5. LA CHARTE DES JOUEURS

La charte des équipes doit être signée par chaque équipier. Chaque membre du golf des Abers qui désire faire partie d'une équipe doit en informer la commission sportive. Pour représenter le Club dans une compétition par équipe, il est nécessaire d'être licencié au Club, Membre du Club et de l'ASGBA Afin de favoriser la création d'équipes et de libérer les joueurs d'activités logistiques, la Commission Sportive :

- Organise une réunion annuelle avec les capitaines des équipes de l'année
- S'engage à étudier toutes les candidatures des joueurs susceptibles de faire partie des équipes

- Organise des entraînements sur le site du Club et peut-être à l'extérieur afin de favoriser la cohésion des équipes
- Participe aux frais de déplacements en fonction des règles fixées par le bureau et dans le respect du budget annuel.
- Eventuellement fournit des cartes de practice selon les modalités validées par le bureau

En contrepartie des efforts consentis par le club, chaque joueur d'une équipe :

- S'engage à la plus grande sportivité et courtoisie lors des compétitions
- Participe aux compétitions pour lesquelles la Commission Sportive l'aura sélectionné
- S'engage à porter la tenue d'équipe
- Assiste à la remise des prix qui suit la compétition à laquelle il aura participé
- Participe à la vie du club soit par une participation à une ou plusieurs compétitions organisées par le club, soit par une participation à une session de l'école de golf, soit à l'accompagnement des jeunes lors d'une compétition ou manifestations organisées par le club

6. INDEMNISATION FINANCIERE

Le club prend en charge les engagements des équipes à la FFG. L'indemnisation de déplacement est prévue en conformité du budget. Le budget dépenses ne pourra être excédentaire et chaque Capitaine devra définir son propre budget à l'intérieur d'une enveloppe validée par le bureau. L'enveloppe sera attribuée de manière virtuelle à chaque capitaine pour la totalité des championnats prévus et validés par la commission. Un compte-rendu financier sera présenté à l'issue de chaque déplacement à la commission sportive qui en référera à la trésorière.

Pistes de réflexion : - tenue d'équipe générale (pull bleu royal , polo blanc, bas blanc ou marine)

- capitaine Messieurs: l'équipe messieurs recherche activement un capitaine ; toute candidature sera examinée par la Commission Sportive

-En PJ, règlement des compétitions et charte des joueurs

Prochaine réunion le 12 ou 19 décembre 18h00